

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 9 avril 2024		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>VOTANTS : 15</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PIERRE BARRUCAND, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p>POUVOIRS : CHRISTIAN EXCOFFON AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO ET CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ</p> <p>CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (QUORUM A 10)</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 15</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENTIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>03/04/2024</p>		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°24-16

Objet : GEMAPI - Plan de gestion stratégique des zones humides de Megève, demande de subvention - programmation 2024

Vu la délibération n°24-14 portant sur la convention cadre de coopération entre Asters-CEN Haute-Savoie, la commune de Megève et le SMBVA, relative au plan de gestion stratégique des zones humides de Megève pour la période 2024-2027,

Vu la délibération n°24-15 portant sur la convention annexe technique et financière 2024, à la convention cadre de coopération entre Asters-CEN Haute-Savoie, la commune de Megève et le SMBVA pour la période 2024-2027,

Le plan de gestion stratégique des zones humides de Megève a été réalisé en 2023 par le SMBVA en partenariat avec la commune de Megève. Ce plan de gestion vise une mise en œuvre pour la période 2024-2033. Il définit les orientations de gestion des zones humides présentes sur la commune de Megève, tout en conciliant cette gestion avec les activités économiques et enjeux de développement du territoire. Ce plan de gestion vise à améliorer la connaissance, la préservation, la gestion et mise en valeur des zones humides du territoire de la commune de Megève.

Il est rappelé que les maîtrises d'ouvrage des actions inscrites dans le plan de gestion sont réparties entre :

- Le SMBVA compétent en ce qui concerne les actions de restauration de zones humides des zones à enjeux inscrites dans le plan d'action stratégique,

